

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID: 084-218401024-20260921-2026_D_85-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
15/09/2026

Date d'affichage
15/09/2026

Objet de la délibération

Redevance Occupation
domaine public par la
société ORANGE
Année 2026

N° 85/26

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un septembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MIGLIORINI, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme CHEREL donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire expose que la société ORAGE doit une redevance d'occupation du domaine public depuis 2005 conformément au décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Elle présente les modalités de calcul pour l'année 2026 au vu de la fiche de patrimoine jointe par ORANGE.

Le montant s'élève à 2 711 € pour 2026 selon la fiche jointe.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, par 15 POUR, d'émettre un titre de recettes d'un montant de 2 711 € pour la redevance d'occupation du domaine public pour 2026 à la société ORANGE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD